

Etude pour la réalisation du schéma directeur cyclable sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles

Compte Rendu du COPIL du 25/02/2021

Objet : Réunion de lancement

Etaient présents :

En présentiel – 12 personnes :

- Noémie FAILLET, chargée de communication CCPC
- Philippe COQUILLE, Directeur des services techniques
- Sylvie MERMILLOD, maire de Cruseilles et VP aux affaires scolaires
- Philippe CLERJON, Vice-Président en charge des équipements sportifs
- Pascal GUETTE, représentant mairie de Villy-le-Pelloux
- Jean-Marie TERRASSON, représentant mairie Villy-le-Bouveret
- Perrine BLANC, Conseil Départemental Haute-Savoie – Pôle routes
- Julien GUYOT, ALKHOS
- Oliver PERRIN, ALKHOS
- Charlotte BOETTNER, Vice-Présidente en charge de la mobilité
- Lydie WAMIN, Directrice des services à la population
- Agathe LE ROUX, en charge des transports scolaires

En distanciel – 17 personnes

- Olivier CHAMOT, Adjoint à MENTHONNEX
- Christine MEGEVAND, maire de Saint-Blaise
- Amélie SEDITA, Directrice de l'Office de Tourisme
- Anne BARRAUD, Adjointe à Cruseilles
- Vincent MAUPU, en charge des sports
- Nicolas CAILLEUX, Agence eco-mobilité
- Isabelle KRITTER, en charge de la politique cyclable au département
- Pierre CUSIN, Adjoint à ANDILLY
- Julie MONTCOUQUIOL, maire de Cuvat
- Mathias COPY, ADEME

- Clarisse FAURE, Adjointe à COPPONEX
- Luc CHAVRAUD, conseiller municipal d'Allonzier la Caille
- Brigitte CONTAT, conseillère municipale d'Allonzier la Caille
- Didier SARDA, Vice-Président Agglomération du Grand Annecy en charge de la mobilité touristique, mobilité active et territoire cyclable
- Michel VINCENT, territoire Usses et Bornes
- Tristan AGENET, Communauté de Communes du Genevois chargé de mission vélo
- Sophie PINATTON-VITTOZ, en charge du Tourisme au département,

Etaient excusés :

- M. Christian MONTEIL, Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie
- Mme Christelle PETEX, conseillère départementale
- M. Denis DUVERNAY, conseiller départemental
- Laetitia FAURE, Responsable d'unité Direction de l'Environnement et de l'Energie
- M. Florent GILBERT – Magasin Marché du Vélo Allonzier
- M. Hubert LACROIX, association LA COPPANDY du Salève
- M. Ludovic FENET, moniteur VTT Maison du Salève

La réunion avait pour but de :

- présenter les objectifs de l'étude et son déroulement prévisionnel,
- présenter un certain nombre de notions utiles et principes d'intervention,
- échanger sur les grandes problématiques et points de vigilance propres au territoire.

Ce compte-rendu comporte 6 pages numérotées de 1 à 6

■ DEROULEMENT DE LA REUNION :

La réunion a été animée sur la base d'une présentation PowerPoint. Le document support est disponible en téléchargement sur le site internet d'ALKHOS, dans l'espace client dédié à l'étude.

La présentation, introduite par Madame BOETTNER, a donné lieu à des échanges, avis et remarques, dont les principaux sont repris ci-dessous.

■ CADRAGE SUR LA NOTION D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Alkhos insiste sur le fait que **le schéma directeur cyclable communautaire a pour vocation de développer un maillage structurant pour répondre à des enjeux communautaires.**

Il ne doit pas être une collection de schémas directeurs communaux.

Dans sa présentation, (page 11) Alkhos propose une série de critères pour définir si un itinéraire ou un aménagement cyclable est d'intérêt communautaire. Il doit :

- Concerner au moins plusieurs communes
- Assurer la desserte d'un pôle récepteur d'intérêt communautaire (à définir)
- Provenir d'un pôle émetteur d'intérêt communautaire
- Participer au maillage des itinéraires structurants de type véloroutes et voies vertes (inscrits au schéma départemental, régional, national, européen)

La CCPC valide ces principes.

■ DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT

Y a-t-il une carte de l'existant en matière de linéaire cyclable aménagé ?

ALKHOS explique qu'il existe à ce jour certaines sources d'information qui indiquent les aménagements cyclables existants, notamment sur des sites collaboratifs comme open cycles map, Géovélo. Cependant, ces sources ne sont pas toujours fiables ni à jour. L'objet du diagnostic terrain réalisé par Alkhos sera précisément de faire un état des lieux exhaustif et détaillé de l'existant (nature des aménagements, conformité, état...).

■ AMENAGEMENTS CYCLABLES HORS SCHEMA DIRECTEUR

Que fait-on des équipements hors schéma directeur cyclable, ne relevant que du niveau d'intérêt communal ?

ALKHOS précise que si l'objet de la mission est de mettre en place un schéma d'intérêt communautaire, il ne s'agira pas pour autant de déconstruire les liaisons existantes d'intérêt communal. Dans certains cas, ces aménagements pourront même participer au futur maillage d'intérêt communautaire.

■ TRAITEMENT DES ENJEUX COMMUNAUX :

Certaines communes ne risquent-elles pas d'être laissées de côté par ce schéma à vocation exclusivement communautaire ? La commune de Cuvat est en demande pour traiter les enjeux cyclables à l'échelle communale

ALKHOS confirme que toutes les demandes des communes ne pourront pas être prises en compte dans le cadre du schéma communautaire. On ne peut pas dire à ce stade ce qui sera pris en compte ou pas (c'est-à-dire ce qui relèvera ou non de l'intérêt communautaire). Même pour une commune comme Cruseilles, certaines actions relevant uniquement de l'intérêt communal ne seront pas prises en compte par le schéma.

Au-delà de la réunion de travail à l'échelle de l'intercommunalité, un temps de travail individualisé est envisagé avec les communes pôles de Cruseilles et Allonzier-la-Caille. A titre exceptionnel, un temps de travail avec la commune de Cuvat pourrait également être programmé afin de cerner dans le détail les attentes.

L'étude CCPC devra ensuite analyser, hiérarchiser et sélectionner les liaisons relevant de l'intérêt communautaire (ou participant à une liaison d'intérêt communautaire) et pouvant donc s'inscrire dans le schéma cyclable communautaire.

Les communes souhaitant approfondir la réflexion cyclable à leur échelle, autour de liaisons d'intérêt strictement communal, devront engager une étude spécifique qui n'est pas intégrée dans la mission commanditée par la CCPC.

■ GOUVERNANCE, CALENDRIER D'ETUDE ET PROPRIETE INTELLECTUELLE :

Peut-on savoir à l'avance les dates des futures réunions ?

Quelle différence entre comités techniques et comités de pilotage ?

Les supports de présentation d'Alkhos peuvent-ils être réutilisés librement ?

ALKHOS indique que les dates de réunions seront communiquées à minima 15 jours à l'avance, sachant que la restitution de la phase de diagnostic est prévue pour fin mai.

Les comités techniques, comme leur nom l'indique et puisqu'il s'agit de réunions de travail (et non d'une « simple » présentation), seront composés avant tout de techniciens. Les élus ne seront pas nécessairement présents, pour ne pas surcharger leur calendrier, mais représentés par l'élue référente en charge du dossier à la CCPC, Mme BOETTNER, Vice-Présidente en charge de la mobilité.

Les comités pilotage ont pour but la présentation finale et la validation de chaque phase. Outre les élus des communes du territoire, seront invités les institutionnels et les élus des EPCI voisins.

En ce qui concerne l'utilisation des supports, elle est libre de droits. ALKHOS demande simplement que la mention « source : ALKHOS » apparaisse.

■ UNE FONCTION TOURISTIQUE DU SCHEMA A TRAVERS LA VELOROUTE DES 5 LACS :

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a établi en 2017 un schéma cyclable qui prévoit la création de 6 itinéraires prioritaires à vocation touristique. Parmi ces itinéraires figure la véloroute des 5 lacs visant à relier le Léman au lac de Paladru, en passant par les lacs d'Annecy, du Bourget et d'Aiguebelette.

A ce jour, plusieurs options sont envisagées pour la section Lac d'Annecy – lac Léman, dont une passe par le Pays de Cruseilles selon un tracé nord/sud. L'arbitrage entre les différentes variantes reste à venir. La Région prend attache avec les territoires concernés pour mesurer leur degré d'implication potentiel dans ce projet de véloroute et leur capacité à mettre en œuvre. La Région précise que des financements seront mobilisables pour la mise en œuvre de cet itinéraire structurant.

ALKHOS et la CCPC confirment que ce projet sera non seulement inscrit dans la réflexion sur le schéma cyclable de la CCPC mais en constituerait probablement même la colonne vertébrale. Ils ajoutent que les fonctions touristiques et d'itinérance seront bien intégrées au schéma.

■ LE DEPARTEMENT, UN PARTENAIRE FINANCIER :

Madame KRITTER, en charge de la politique cyclable au département, indique que le département apporte des financements pour les itinéraires d'intérêt communautaire et les rabattements vers d'autres itinéraires cyclables régionaux. Cette aide peut s'élever à 30 % par itinéraire.

Le département finance également les liaisons douces en direction des collègues.

■ LES SEUILS DE DISTANCE POUR LES DEPLACEMENTS UTILITAIRES :

Monsieur GUETTE, représentant de la mairie de Villy-le-Pelloux demande si le seuil de distance de 5 km n'est pas trop limité ?

Si le seuil de distance de 5 km pour les déplacements cyclables utilitaires à vélo « classique » (dit maintenant « musculaire ») est plutôt bien accepté, son extension concernant les vélos à assistance électrique (VAE) est davantage sujette à discussion. Le seuil de 8 km évoqué lors de la réunion paraît un peu court pour certains participants. On parlera donc plutôt d'un seuil de 10 km pour la suite de l'étude.

En tout état de cause, ALKHOS rappelle que le seuil évoqué ne correspond pas à la distance maximale d'un déplacement utilitaire à VAE mais à la distance moyenne acceptable pour la majorité des usagers. ALKHOS ajoute que d'une manière générale, plus la distance sera longue, plus la fréquentation sera faible, justifiant plus difficilement d'éventuels investissements lourds.

ALKHOS précise enfin qu'il s'agit avant tout d'un critère de sélection/hierarchisation des itinéraires à retenir.

Il est important de noter que ce seuil concerne les liaisons à caractère utilitaire. Les itinéraires touristiques répondent à d'autres logiques, avec des seuils de distance plus élevés.

■ ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU VELO :

Madame PINATTON-VITTOZ, en charge du Tourisme au Département de Haute Savoie explique que le plan tourisme départemental insiste sur l'importance des aires d'accueil vélo et des services vélo en général. Il existe également un label « accueil vélo » qui encadre les services adaptés aux touristes à vélo le long des itinéraires cyclables et véloroutes et voies vertes. Le label cible plusieurs types de prestataires (hébergeurs, offices de tourisme, loueurs et réparateurs de vélo, sites de visite et de loisirs, restaurateurs)

ALKHOS confirme qu'il s'agit là de mesures d'accompagnement indispensables au développement du vélo, au-delà de la simple proposition d'itinéraires. Des actions d'accompagnement pour le développement de la pratique du vélo seront bien proposées dans la dernière phase de l'étude.

SUITES A DONNER

Alkhos va créer le site internet dédié à l'étude ainsi qu'un projet de questionnaire d'enquête grand public. Ces deux supports seront mis en place préalablement à la réunion de concertation avec les communes, laquelle devrait être programmée fin mars.

Une réunion publique de concertation sera également organisée. A priori en distanciel. La date et les modalités restent à définir avec la CCPC.

En termes de calendrier d'étude, l'objectif est de finaliser le diagnostic pour la fin mai 2021, et de finaliser l'étude pour la fin octobre 2021.